



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25
Date de la convocation : lundi 3 avril 2017

N° 17.04.10.04

L'an deux mille dix-sept et le dix du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAQUI, M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, Mme PLAYS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme CAMBON en faveur de M. GRAVIER
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS
Mme MICHEL en faveur de M. LARGUIER
Mme THALY-BARDOL en faveur de M. ROQUES
M. LOPEZ en faveur de Mme MERLET
M. TUAL en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : Mme JULLIEN, Mme GAUZY-CHABLE, M. MUNOZ, M. SELKE

Jeunesse

ORGANISATION DE SEJOURS D'UNE NUIT SUR LE SITE DU SALAGOU A L'ATTENTION DES JEUNES JUVIGNACOIS

TARIFICATION 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Audrey THALY-BARDOL, Adjointe déléguée à la Vie associative, aux Manifestations, à la Jeunesse et aux Sports, rapporteur, rappelle à l'assemblée que deux actions de proximité sont actuellement menées par les services municipaux compétents à l'attention des jeunes publics de la commune :

- L'action « SPORT POUR TOI », les mercredis pour les jeunes de **8 à 14 ans**,
- L'action « ACTION SPORT », durant les vacances scolaires, pour les jeunes de **10 à 14 ans**.

Environ 80 jeunes différents participent à ces animations et ce, de manière assidue. La majorité est âgée de 10 à 13 ans, il s'agit principalement de garçons, issus des quartiers des Constellations et de Fontcaude.

Ces animations de proximité constituent un point de départ au développement de l'offre en direction de la jeunesse ; l'objectif recherché étant certes, de fidéliser le groupe déjà constitué mais aussi de « toucher » et d'impliquer de nouveaux jeunes.

Dans ce cadre, il est décidé d'organiser au cours du mois de juillet 2017, deux nuitées au lac du SALAGOU, l'une pour les jeunes de **10 à 13 ans**, l'autre pour les jeunes de **14 à 17 ans**. Ces sorties seront autant d'occasions pour partager des moments collectifs, dans le respect et la convivialité.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES POURSUIVIS

↳ Développer le vivre ensemble

- Respecter les règles de vie
- Accepter la vie en collectivité
- Trouver sa place au sein du groupe

↳ Valoriser le jeune à travers des activités de pleine nature

- L'amener à repousser ses limites physiques et émotionnelles
- Lui permettre de se confronter à un nouvel environnement dans un cadre sécurisé

↳ Enrichir les connaissances environnementales du jeune

- Communiquer sur l'histoire du site du SALAGOU
- L'inciter à adopter des gestes écoresponsables

LES CONDITIONS DE L'OFFRE

Les jeunes qui souhaitent participer aux nuitées devront remplir les conditions d'inscription dans les délais impartis (être Juvignacois, avoir entre 10 et 17 ans, avoir renseigné la fiche d'inscription et fourni l'attestation de natation).

Une réunion d'information sera organisée début juillet à l'attention des jeunes et de leurs parents, les règles de vie seront alors explicitées.

Les nuitées se dérouleront sur le site de SALAGOU, à la Base de plein air, en formule comprenant :

- la nuit en marabout avec séparation garçons/filles,

- les repas, une activité canoë encadrée par un éducateur sportif diplômé de la base du Salagou et par l'équipe d'animation,
- une mise à disposition de Vélos Tout Terrain et
- un accès libre sur tout le site.

LE BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION

BUDGET POUR <u>UNE</u> NUITEE	Dépenses en euros	Recettes en €
Hébergement et repas	824.00	
Petits déjeuners (BDC)	25.00	
Transport	16.42	
Salaires des animateurs	443.80	
Participation usagers 20%		261.84
Participation mairie 80%		1047.38
Total pour une nuitée	1309.22	1309.22

LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre et garantir la réussite de cette action nouvelle, il est proposé de mettre en place une participation des familles très attractive en limitant celle-ci à **20% du coût de revient global de l'opération**, laissant à la charge de la commune de JUVIGNAC 80% du coût global du projet.

Ainsi sur la base d'un coût global de projet arrêté à 1309.22€, la participation des familles s'évalue à 20%, soit à 261,84 euros, ce qui génère, pour chacun des 12 jeunes, une participation de 21,82 euros.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la tarification 2017 pour les séjours d'une nuit, organisés sur le site du lac du SALAGOU au cours du mois de Juillet 2017, à l'attention des jeunes Juvignacois âgés entre 10 et 17 ans ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses, au chapitre 011 et en recettes, au chapitre 70 du budget de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 14.04.2017
et publication le 21.04.2017